

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

**Fixation des taux des trois taxes communales pour l'exercice 2018. Décision.
Autorisation**

Séance du 28 mars 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, M Braun, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, M Dubos, Mme Thibaudeau, M Leblond, Mme Hanusse, M Claudin, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Pages, M Bouteyre, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, M Delpech, M Garnier, Mme Rivière, Mme Durand, M Cases, M Morisset, M Cristofoli, M Ouillade, Mme Rigaud

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Demanes à Mme Layrisse
M Alban à Mme Nardini
Mme Baron à M Augé
Mme Ferec à M Auffret
M Guichoux à M Cases

Secrétaire de séance : M Jacques Bouteyre.

La séance est ouverte,

Délibération du : 28 mars 2018
Rendue exécutoire le : 30 mars 2018
Publiée le : 30 mars 2018

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 28 mars 2018

**Fixation des taux des trois taxes communales pour l'exercice 2018. Décision.
Autorisation**

M Antoine Augé, Adjoint au maire délégué aux Finances, au personnel, à l'administration générale et aux déplacements présente le rapport suivant.

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts indiquant que le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux, à savoir :

- la taxe d'habitation ;
- la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Vu le Budget Primitif pour 2018 et notamment le produit fiscal attendu au titre des trois taxes locales de 21 701 365 euros établi suite à la notification des bases prévisionnelles d'imposition par la Direction Générale des Finances Publiques (Etat 1259 COM) et au vu du tableau ci-dessous :

	Bases de Taxe d'habitation	Évolution / N-1	Dont	
			Variation Légale	Variation Physique
2017	53,526,341	1.80%	0.40%	1.40%
Bases prévisionnelles 2018	54,616,000	2.04%	1.20%	0.84%
	Bases de Taxe foncière sur les propriétés bâties	Évolution / N-1	Dont	
			Variation Légale	Variation Physique
2017	43,887,640	2.24%	0.40%	1.84%
Bases prévisionnelles 2018	44,746,000	1.96%	1.20%	0.76%
	Bases de Taxe foncière sur les propriétés non bâties	Évolution / N-1	Dont	
			Variation Légale	Variation Physique
2017	114,043	-1.23%	0.40%	-1.63%
Bases prévisionnelles 2018	115,600	1.37%	1.20%	0.17%

Conformément au Rapport d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 28 février 2018, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018 et de les maintenir au niveau de 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de maintenir en 2018 les taux d'imposition tels que fixés ci-après.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à notifier à Monsieur le Préfet de la Gironde les taux d'imposition ainsi arrêtés pour 2018 :

- Taxe d'habitation : 18,84%
- Taxe foncière bâti : 25,21%
- Taxe foncière non bâti : 63,36%

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **29 POUR, 0 CONTRE et 6 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 28 mars 2018
pour expédition conforme
Le maire,



Jacques Mangon



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG18_036
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES POUR L'EXERCICE 2018. DÉCISION AUTORISATION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.2.2
Identifiant unique:	033-213304496-20180328-DG18_036-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-213304496-20180328-DG18_036-DE-1-1_0.xml	text/xml	951
nom de original:		
DG18_036.pdf	application/pdf	613661
nom de métier:		
70_DE-033-213304496-20180328-DG18_036-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	613661

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 mars 2018 à 08h59min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 mars 2018 à 08h59min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 mars 2018 à 08h59min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 mars 2018 à 09h00min05s	Reçu par le MI le 2018-03-30